



Union
syndicale
Solidaires

Fédération SUD Santé Sociaux

COMPTE RENDU CPPNI BASSMS du 2 mai 2022.

Présents : AXESS – Syndicat employeurs
CFDT, CGT, FO, SUD – syndicats salariés

Rappel de l'Ordre Du Jour :

1. Approbation du PV du 13 avril 2022
2. Revalorisations salariales à la suite de la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social du 18 février
3. Négociation CCUE
- 3.1 Proposition d'avenant à l'accord CPPNI
4. Questions diverses

En préalable à ce compte rendu :

SUD avait décidé d'organiser une mobilisation devant les locaux de la FEHAP afin de montrer sa détermination à refuser une Convention Collective au rabais. Nous avons également permis de rendre public ces négociations afin de mettre ces dernières sous contrôle des salariés présents devant la FEHAP et sur Facebook Live. Ces derniers ont donc pu se rendre compte du jeu de dupes dans lequel Axess veut nous inscrire.

En tout début de réunion, Axess se rend compte que la délégation SUD compte une personne en trop eu égard l'accord CPPNI en vigueur (4 représentant par organisation maxi). Pour autant FO rappelle que lors de la CPPNI du 13 avril, sa délégation était de 6. Ils ne





Fédération SUD Santé Sociaux

comprennent donc pas (comme la CGT) qu'un de nos négociateurs ait dû sortir de cette réunion.



Axess insiste sur le fait d'être obligé de respecter l'accord. SUD renvoie ici qu'Axess ne respecte pas lui-même ce même accord en envoyant les documents de négociations hors délais (voir même comme aujourd'hui remis le jour même).

Le départ forcé de notre camarade Patrick, n'a pas vraiment plu. Un envahissement des locaux par les militants présents devant les locaux de la FEHAP s'en est suivi, dans la bonne humeur. Celui-ci non plus n'a pas vraiment fait sourire les représentants employeurs, pas plus que les policiers chargés de sécuriser la rencontre.

FO a présenté une déclaration liminaire qui rappelle ses positions quant à la négociation au niveau d'Axess (toujours réfractaire) mais souhaiterait que cette revalorisation salariale se fasse au niveau des branches.

SUD a également réaffirmé sa position conjointe à celle de la CGT quant à l'octroi des 183€ pour toutes et tous, préalable à toutes négociations futures.

Axess tente ici et une nouvelle fois d'arriver à la table des négociations avec un bélier, tentant de nous imposer leur vision des choses, en procédant de la même manière que précédemment, à savoir mettre les OS devant le fait accompli et forcer ainsi la prise de décisions dans des délais contraints.

Axess et CDFT ressortent le même discours sur le fait qu'en ne signant pas cette proposition d'accord, des salariés non branchés resteront sur la touche. Mais pas un mot sur les exclus de ce nouvel accord... Si pour AXESS et la CFDT, cette « prime » ne profitant qu'à une minorité de salariés représente une « aubaine » qu'il faut saisir, on peut se demander si en exclure une grande majorité parmi les salariés, déjà les plus mal payés, dans les secteurs pouvant être externalisés, est-elle vraiment une aubaine, et pour qui ?

1- Approbation du procès-verbal du 13 avril 2022.

Les OS FO, CFDT et SUD demandent des corrections et ajouts d'informations oubliés, et ont transmis leur demande de correction par mail.

2- Revalorisations Salariales à la suite de la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social du 18 février.



Axess avait envoyé aux OS une nouvelle mouture de proposition d'accord collectif le mercredi 27 avril dernier. Pourtant Axess revient ce jour avec un nouvel accord modifié et un nouvel accord relatif à la revalorisation des médecins coordonnateurs.trices en EHPAD et des médecins salarié.e.s des établissements et services sociaux et médico-sociaux dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif.

Axess propose de présenter ces accords ce jour sur écran.

Axess se justifie par l'urgence des besoins en revalorisations et le fait d'avoir eu une réunion avec l'IGAS vendredi dernier. La raison du changement de dernière minute et la présentation le jour même.

Pour autant, il n'est pas possible de vouloir négocier avec des OS en ne respectant pas le temps de préparation nécessaire à toute négociation loyale.

De ce fait, notre délégation a demandé une suspension de séance afin de discuter avec les autres OS, et s'assurer des positions des uns et des autres.

Axess hésite dans un premier temps, préférant présenter leur accord avant, mais finalement accepte contraint et forcé.

Lors de cette suspension de séance, SUD, FO et CGT resteront sur leurs positions respectives et feront valoir leur droit d'opposition au cas de mise à la signature de cet accord.

La CFDT, apprenant que nos échanges étaient publics, s'est abstenue de répondre aux questions des OS, préférant parler d'« aubaine » pour certains salariés, pour ensuite à en faire bénéficier les autres plus tard ...

Or, unanimement (SUD/FO/CGT) considèrent que c'est bien loin d'être une aubaine, et qu'une ouverture de négociation ne peut se faire au cas par cas, catégories de salariés par catégories de salariés.

SUD parlera même de ségrégation au niveau des catégories professionnelles.

Dès lors que les choses sont posées et confirmées, ce préalable à toute négociation n'étant pas satisfaits, l'OS SUD a pris la décision de quitter la table des négociations, considérant cette pseudo négociation comme une mauvaise pièce de théâtre qui se répète et/ou une belle mascarade.

A leur sortie, les négociatrices et négociateurs ont rendu compte-rendu aux militants présents de la tenue des débats.

Merci aux négociatrices et négociateurs.

